



**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE  
DU COMITÉ TECHNIQUE  
SPÉCIALISÉ SUR LA JEUNESSE,  
LA CULTURE ET LE SPORT (CTS-  
JCS2)**

**13 - 17 juin 2016**

**STC/EXP/YCS/2 (II)**

**RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE DES DÉCISIONS SUR LA  
JEUNESSE, LA CULTURE ET LE SPORT  
PRÉSENTÉ PAR LE RAPPORTEUR DU BUREAU DU CTS-JCS1  
REPRÉSENTANT DU MINISTRE DE LA CULTURE DE LA  
RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU NIGERIA**

## I. INTRODUCTION

1. Permettez-moi, pour commencer, de nous inviter à nous lever pour un moment de silence à la mémoire de :

- **S.E. Banza Mukalay, ministre de la Culture de la République démocratique du Congo** et ancien président du Bureau de la quatrième session de la Conférence de l'UA des ministres de la Culture, qui au cours de son mandat, a apporté sa contribution à l'œuvre de la Commission de l'Union africaine.
- **M. Mvuso Mbebe, Secrétaire général de la 5<sup>ème</sup> Région du Conseil supérieur du sport en Afrique.** M. Mbebe a travaillé avec diligence avec la Commission de l'UA et contribué grandement à la transformation du sport en Afrique.

2. En effet, vous vous souviendrez sans doute que les membres du Bureau la 1<sup>ère</sup> réunion du Comité technique spécialisé sur la jeunesse, la culture et le sport ont été élus à Addis-Abeba (Éthiopie) comme suit :

Président	Région centrale	Rép. du Congo	ministre de la Jeunesse
1 <sup>er</sup> Vice-président	Région de l'Est	Éthiopie	ministre de la Culture
2 <sup>ème</sup> Vice-président	Région du Nord	Mauritanie	ministre des Sports
3 <sup>ème</sup> Vice-président	Région du Sud	Namibie	ministre de la Jeunesse
Rapporteur	Région de l'Ouest	Nigéria	ministre de la Culture

3. La première réunion du Comité technique spécialisé sur la jeunesse, la culture et le sport (CTS– JCS1) a été organisée sous le thème : « Renforcer les liens entre la jeunesse, la culture et le sport ». Permettez-moi de vous rappeler également que, conformément à l'Article 16 de l'Acte constitutif de l'Union africaine, les Comités techniques spécialisés ont remplacé à partir de 2014/2015, les Conférences des ministres de l'UA. De même, le Comité technique spécialisé sur la jeunesse, la culture et le sport, faut-il le rappeler, a été l'un des premiers Comités mis en place par la Commission de l'UA.

4. À notre prise de fonction, nous avons organisé la première réunion des membres Bureau du (CTS– JCS1), ici, à Addis-Abeba (Éthiopie), immédiatement après la clôture de la réunion du CTS– JCS1. L'objectif de notre première réunion était de nous familiariser avec la mission qui nous a été confiée. Notre seconde réunion a eu lieu, le 3 septembre 2015, à Brazzaville (Congo). La seconde réunion du Bureau s'est tenue en marge des onzième Jeux africains qui ont été organisés du 4 au 19 septembre 2015, à Brazzaville (Congo).

5. Le présent rapport sera divisé conformément aux activités entreprises par les membres du Bureau et les activités menées séparément au niveau des trois (3) secteurs. Il convient de noter que nous devons continuer d'accélérer le processus qui vise à explorer les synergies entre les trois secteurs, c'est-à-dire, la jeunesse, la culture et le sport, en vue de veiller à ce que la culture et le sport soient utilisés comme facteurs de création des emplois dont la jeunesse africaine a tant besoin.

## II. 2<sup>ème</sup> RÉUNION DU BUREAU DU CTS– JCS2

6. La seconde réunion du Bureau du 1<sup>er</sup> Comité technique spécialisé sur la jeunesse, la culture et le sport (CTS– JCS1) a été organisée en marge des onzième Jeux africains qui ont été organisés du 4 au 19 septembre 2015, à Brazzaville (Congo). Les participants à cette seconde réunion du Bureau du CTS– JCS1 s'étaient fixés pour objectif d'examiner les progrès accomplis en ce qui concerne la mise en oeuvre des décisions du Conseil exécutif de l'UA, suite aux recommandations faites par les participants à la première session ordinaire du Comité technique spécialisé sur la jeunesse, la culture et le sport (CTS– JCS1); d'approuver la tenue de la réunion du Sous-comité des ministres chargés du Sport.

7. Le ministre d'État et Directeur de cabinet du Président du Congo, S. E. Firmin Ayessa, a honoré de sa présence la cérémonie d'ouverture de la réunion du Bureau. De même, les hautes personnalités ci-après ont été autorisées à prendre la parole au cours de la session : S.E. Anatole Collinet Makosso, ministre de l'Enseignement primaire et secondaire, de l'alphabétisation, de la jeunesse et de l'éducation civique de la République du Congo et président du Bureau du CTS– JCS1 ; S. E. le Dr Martial De-Paul IKOUNGA, Commissaire de l'UA chargé des ressources humaines, de la science et de la technologie ; et S.E. le Dr. Mustapha Sidiki Kaloko, Commissaire de l'UA chargé des Affaires sociales.

8. Les participants à la réunion ont adopté les décisions ci-après :

- a) Le thème du **CTS– JCS2** adopté par les membres du Bureau comme suit :  
**« Année africaine des droits de l'homme : Promouvoir les valeurs éthiques et la diversité culturelle pour la cohésion sociale et le développement inclusif ».**
- b) La nécessité pour la Commission de continuer d'identifier le modèle d'institutions spécialisées dans l'enseignement technique et la formation professionnelle (EFTP) dans les cinq Régions du continent, dont celles qui ont mis en œuvre avec succès le changement de paradigme. En effet, ce changement de paradigme vise à assurer la pertinence, la cohérence et la qualité des programmes EFTP, notamment pour ce qui concerne la promotion des emplois pour la jeunesse, l'entrepreneuriat et l'innovation. Les institutions sélectionnées doivent servir de modèles d'apprentissage et de reproduction des expériences réussies.
- c) La nécessité pour la Commission de finaliser l'examen du programme du Corps des jeunes volontaires de l'Union africaine, afin de promouvoir l'esprit de volontariat aux plans national, régional et continental, dans la

perspective de puiser dans le potentiel et l'expertise de la jeunesse sur le continent.

- d) La nécessité de gérer, de manière proactive, le processus de ratification et de mise en œuvre de la Charte pour la renaissance culturelle africaine, en vue de veiller à l'entrée en vigueur, dans les meilleurs délais, de cette Charte. Ceci contribuera à la promotion et la mise en œuvre des projets portant sur l'enseignement des arts ; la lutte contre le trafic illicite des biens culturels ; les industries culturelles et créatives ; les industries du cinéma et du son.
- e) La nécessité d'encourager les États membres à participer à des forums internationaux sur les dialogues interculturels, dans le but de promouvoir la diversité culturelle et la culture de la paix au plan mondial.
- f) La nécessité d'inviter les États membres à soumettre leur dossier de candidature pour l'organisation des prochains Jeux africains respectivement de 2019 et 2023.
- g) La nécessité de confier la coordination des Jeux de 2019 et celle des prochains Jeux soit confiée au Conseil supérieur du sport en Afrique (CSA), à l'AASC et au Comité d'organisation des Jeux africains (COJA), et ce, face à l'échec qui a été noté en ce qui concerne la signature d'un Protocole d'accord entre l'Association des comités nationaux olympiques d'Afrique (ACNOA), la Commission de l'UA (ACNOA) et l'Association atlantique du Sport collégial (AASC).
- h) La nécessité pour les États membres d'honorer leurs obligations financières à l'égard de la Commission de l'UA ;
- i) L'approbation par les membres du Bureau de la réunion du Sous-comité sur le sport, comme il a été demandé.
- j) L'examen et l'approbation par les membres du Bureau de la décision issue de la réunion du Sous-comité sur le Sport (ci-jointe aux fins de référence).

9. Les Jeux africains ont permis de renforcer les rapports entre les acteurs des trois secteurs susmentionnés dans l'optique de redynamiser notre programme collectif. En effet, nous avons tous apprécié notre présence à la cérémonie d'ouverture des Jeux africains de 2015 au Stade de l'amitié à Kintele pour honorer tous les athlètes de toutes les disciplines du continent. Les Jeux africains, nos « Olympiades africaines », faut-il le préciser, doivent être renforcés et promus davantage en vue d'assurer la participation effective de l'Afrique aux Jeux olympiques. Permettez-nous, ici, d'exprimer toute notre gratitude aux autorités congolaises pour avoir accepté d'organiser les Jeux africains et pour avoir permis la tenue de la seconde réunion du Bureau du **CTS– JCS1**.

### III. MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS SUR LA JEUNESSE

#### Récents développements concernant la jeunesse en Afrique

10. Dans la perspective d'élaborer des rapports des rapports au plan national sur la mise en œuvre de la Charte sur la jeunesse, il a été demandé aux points focaux des États membres de recueillir des données pertinentes. À cet effet, l'Union panafricaine de la jeunesse (PYU) doit assurer le suivi de cette initiative par le biais des conseils nationaux de la jeunesse. Les récents développements concernant la jeunesse ont fait l'objet d'un exposé au cours des festivités du 10<sup>ème</sup> anniversaire, en mai 2016, de la Charte africaine de la jeunesse (Banjul +10). Les recommandations issues de ces festivités (Banjul+10) portent sur des domaines susceptibles de compléter le thème de l'année 2017 : « **Investir dans la jeunesse comme dividende démographique** ». De même, les débats ont porté sur la mise en place d'un fonds pour le développement de la jeunesse aux plans national, sous-régional et continental. Ce fonds complètera les cadres existants qui ciblent la promotion de la jeunesse. Il a été également recommandé, au cours de ces festivités (Banjul +), que la Commission de l'UA, les Communautés économiques régionales (CER), les États membres et les partenaires réitèrent l'appel à la mise en place de ce fonds pour le développement de la jeunesse. Cet appel a été stipulé dans la Charte africaine de la jeunesse, qui se propose, entre autres, de promouvoir le développement de la jeunesse dans tous les domaines, notamment ceux de la bonne gouvernance, de la participation de la jeunesse et de l'entreprenariat des jeunes.

11. À cet effet, un Protocole d'accord a été signé, le 29 février 2016, entre la Commission de l'Union africaine et l'Union panafricaine pour la jeunesse. Ce Protocole d'accord vise à établir un partenariat de travail qui permettra aux deux parties de poursuivre leur collaboration dans le cadre des activités et projets susceptibles de promouvoir et d'encourager la participation effective des jeunes aux affaires du continent.

12. Le projet de mise en place des forums régionaux pour l'échange des connaissances a commencé par la création, en juillet 2015, du Forum pour l'échange des connaissances sur l'emploi des jeunes en Afrique de l'Est et australe, à Harare (Zimbabwe). Par ailleurs, un autre forum a été organisé dans la même Région de l'Afrique de l'Est, cette fois, aux Seychelles, en mars 2016. Les participants à cette réunion ont eu l'opportunité d'échanger sur les bonnes pratiques et les progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions dans chaque secteur. Il est à espérer que cette initiative se poursuivra, bien entendu, avec le soutien des partenaires comme l'OIT et l'UNESCO.

13. **Révision du Plan d'action pour la Décennie de la jeunesse** – Grâce au soutien du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), un consultant a été recruté pour entreprendre une évaluation rapide du Plan d'action de la Décennie de la jeunesse, élaborer un cadre de mise en œuvre et une directive sur l'intégration des jeunes pour les trois dernières années de la Décennie.

14. De même, les approches multisectorielles relatives au financement ont fait l'objet de débat au cours du dialogue intergénérationnel organisé, en 2015, entre la CUA, le Parlement panafricain (PAP) et le PYU, à Midrand (Afrique du Sud) ; au cours

du Sommet de l'UA de janvier 2016 ; et aussi au cours des festivités (Banjul +10) de mai 2016.

**15. Potentiel des jeunes et des femmes en Afrique** – La CUA coopère avec la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF) (Région Afrique) dans le cadre de la promotion de l'accès des jeunes et des adolescents à l'information et aux services de santé sexuelle et reproductive (SRHR). Grâce à un appel international, l'œuvre des journalistes qui s'emploient à faire prévaloir et soutenir le SRHR a été reconnue et ces derniers ont reçus des prix en 2016. Dans la même logique, par un autre appel, le travail des « Jeunes héros » qui interviennent dans le domaine du SRHR a été reconnu et ceux-ci ont été célébrés, en novembre 2016, au cours des festivités de la Journée de la jeunesse africaine. La CUA s'évertue à mettre un accent particulier sur la participation des jeunes femmes et filles à tous les niveaux, notamment s'agissant de la sélection des jeunes volontaires ; l'octroi des bourses d'études et des subventions ; et l'identification des participants aux diverses activités et manifestations de la jeunesse. La ligne directrice sur l'intégration de la jeunesse permettra de suivre de près cette intégration complète des jeunes dans tous les secteurs.

**16. Emploi des jeunes : levier du développement durable et de l'EFTP** – Une nouvelle stratégie sur l'EFTP qui vise à redynamiser l'emploi des jeunes au plan continental a été finalisée et l'angle sous lequel la question est abordée porte sur un changement de paradigme, avec un accent particulier sur l'importance des compétences pour ce qui concerne la création des emplois. Un groupe de travail conjoint sur l'emploi et la migration a été mis en place, en collaboration avec l'OIT, l'OIM et l'UNESCO. Les membres de ce groupe ont élaboré un programme quinquennal prioritaire en faveur de la création des emplois des jeunes et des femmes, conformément aux décisions de Ouaga+10. Il a été élaboré un cadre relatif à la transférabilité des compétences. Ce cadre a été adopté par le CTS sur l'éducation, la science et la technologie dans le cadre de la stratégie visant à renforcer la qualité de l'EFTP, faciliter la mobilité des travailleurs en Afrique et la reconnaissance mutuelle des diplômes.

Par ailleurs, la CUA a lancé, en partenariat avec l'USAID, un nouvel appel qui a conduit à l'identification, en 2015, dans toutes les Régions de l'UA, de vingt pratiques prometteuses dans le domaine de l'EFTP, en partenariat avec l'USAID. Cette initiative contribuera à l'amélioration et la commercialisation de la stratégie sur l'EFTP comme un moyen pratique de développement des compétences et devra permettre d'accroître les possibilités d'accès à l'emploi, de création des emplois et d'encourager l'innovation chez les jeunes. Grâce au partenariat avec l'Allemagne, une initiative relative au renforcement des compétences en Afrique a été lancée, à titre expérimental, au Kenya, au Nigeria, en Afrique du Sud, en Tunisie et au Congo. En vertu de cette initiative, l'élaboration du répertoire des compétences sera initiée, ce qui donnera lieu au renforcement des liens entre la formation et les entreprises.

Le système d'information sur la gestion de l'éducation est reconnu comme un facteur important pour assurer la qualité de l'enseignement et la formation. La mise en œuvre de la Stratégie sur l'éducation en Afrique permettra de veiller à la prise en compte des indicateurs relatifs à l'EFTP dans le cadre de l'harmonisation des statistiques en Afrique et des systèmes d'information sur le marché du travail. Il sera également établi

un répertoire des compétences. Les techniques relatives à l'anticipation des besoins en matière de compétences seront également développées.

**17. Mise en opération du Corps de jeunes volontaires de l'Union africaine** – Un consultant a été recruté, en collaboration avec le mécanisme des Volontaires des Nations Unies (UNV), avec le soutien du Japon, pour élaborer un Programme quinquennal du Corps des jeunes volontaires de l'Union africaine (UA-CJV), proposer un mécanisme de soutien et de collaboration avec les CER et les États membres. Dans la perspective d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'AU-YVC, une proposition a été faite en vue de renforcer l'Unité de gestion pour la mise en opération effective de l'UA-CJV. Cette proposition fera l'objet d'un exposé au cours de ce **CTS– JCS2**. À cet effet, il a été demandé aux États membres et aux organismes partenaires de bien vouloir faire part de leurs besoins en ce qui concerne la formation des jeunes volontaires de l'UA-CJV au titre de l'année 2017. Cette démarche favorisera la prise en compte dans la formation du prochain groupe de volontaires des profils des jeunes qui sont très demandés actuellement. De même, elle permettra d'éviter le gaspillage et le non déploiement des volontaires formés. Le site internet de l'UA-CJV a été réorganisé afin de le rendre plus convivial, de permettre une meilleure collaboration avec les initiatives aux plans national et régional, et de constituer une base de données des jeunes professionnels.

#### **IV. MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS SUR LA CULTURE**

**18. Ratification de la Charte pour la renaissance culturelle africaine** - Depuis la tenue du CTS-JCS1, aucun État membre n'a encore signé ou ratifié la Charte de la renaissance culturelle africaine. À ce jour, seulement 8 États ont ratifié ladite Charte et 31 autres États ont procédé à sa signature. Les États membres ci-après ont ratifié la Charte : Tchad, Congo, Éthiopie, Mali, Nigeria, Niger, Afrique du Sud et Sénégal. À cet égard, il a été demandé à ces États membres de se faire les champions du processus de ratification, et de sensibiliser les autres États membres, notamment les États issus de la même région, afin qu'ils puissent ratifier la Charte.

**19. Lutte contre le trafic illicite de la propriété et des biens culturels** - Une loi type est en cours d'élaboration pour permettre aux États membres de jouer un rôle plus important dans la lutte contre le trafic illicite des biens culturels. À cet égard, il a été mis en place un Groupe de travail dont la mission est d'élaborer la loi-type de l'UA sur la protection de la propriété culturelle. Ce groupe est composé de parlementaires, d'anthropologues, de conservateurs, d'experts et de consultants chargés de faire un bilan des activités de la coopération entre l'Afrique et l'UE, notamment pour ce qui concerne les biens culturels. Le premier projet de loi-type sera finalisé d'ici la fin de l'année 2016. Des consultations sur le projet de loi-type seront organisées au niveau régional au cours de l'année 2017.

**20. Quatrième Congrès culturel panafricain (PACC4)** – Ce Congrès a été organisé, du 25 au 27 mai 2015, à Sandton (Afrique du Sud) sous le thème : « **L'Unité dans la diversité culturelle pour le développement de l'Afrique** ». Ce Congrès a été honoré par la présence de la Présidente la Commission de l'UA, de S.E. Dr. Nkosazana Dlamini-Zuma ; de Nathi Mthethwa, ministre des Arts et de la Culture, d'Afrique du Sud ; de S.E. le Dr. Mustapha Sidiki Kaloko, Commissaire de l'Union africaine en charge des affaires sociales ; et des ministres de la Culture de la

République démocratique du Congo ; du Soudan du Sud ; de la République arabe sahraouie démocratique ; et du Vice-ministre de la Culture du Zimbabwe. Le PACC4 a permis aux professionnels de la culture ; aux spécialistes de la culture ; aux décideurs politiques ; aux acteurs du secteur privé ; aux organisations de la société civile (OSC) qui interviennent dans le secteur des arts et de la culture, de plancher sur le thème du Congrès, de répertorier les bonnes pratiques devant permettre d'exploiter cette diversité culturelle dans la perspective d'améliorer l'élaboration des politiques. Par ailleurs, deux réunions du Bureau du PACC4 ont été organisées depuis le Congrès pour élaborer le projet de Plan de mise en œuvre du Cadre d'action du PACC4. Ce Cadre d'action sera présenté au cours de cette réunion pour adoption et mise en œuvre par les parties prenantes.

**21. Atelier pour examiner l'état de l'industrie du cinéma et de l'audiovisuel dans les États membres de l'UA** – La CUA a, en collaboration avec la Fédération panafricaine des cinéastes (FEPACI), demandé une étude pour recueillir des données sur l'état du secteur du cinéma et de l'audio-visuel dans les États membres. Après la collecte de données, il a été organisé, les 13 et 14 juillet 2015, à Nairobi (Kenya), un atelier en vue d'examiner l'état de cette industrie dans les États membres. Il convient de rappeler que cette étude a été menée conformément à la décision du Conseil exécutif de juillet 2003 portant sur la création de Commission africaine du cinéma et de l'audiovisuel (AACC). Le rapport susmentionné et le projet de Statut de l'AACC seront examinés au cours d'une table ronde sur l'industrie. Cette table ronde sera organisée en marge de la réunion des experts du CTS-JCS2.

## **V. MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS SUR LE SPORT**

### **22. Organisation des Jeux africains de 2019 et 2023**

Les participants à la première session de la réunion du Comité technique spécialisé sur la jeunesse, la culture et le sport (CTS-JCS1) ont demandé à la Commission de bien vouloir inviter les États membres à présenter leur candidature pour l'organisation des Jeux africains de 2019 et 2023 dont la date limite de soumission des dossiers de candidatures était fixée 31 janvier 2015. À cet effet, l'Angola, le Burkina Faso, l'Égypte, le Gabon, le Sénégal et le Ghana ont manifesté l'intérêt de présenter leur candidature pour l'organisation des Jeux de 2019. En conséquence, des lettres de rappel ont été envoyées aux États membres qui se sont proposés d'organiser les Jeux. Toutefois, au 31 janvier 2015, aucun État membre n'a soumis de dossier de candidature pour l'organisation de ces Jeux.

Le Burkina Faso, qui a fait part de son intérêt pour l'organisation des Jeux, a officiellement retiré sa candidature pour 2019 et a opté pour l'organisation des Jeux de 2023. Le Ghana a également exprimé officiellement son intérêt pour l'organisation des Jeux ; mais le Ghana n'a pas déposé de dossier de candidature en ce sens.

Vu cette situation, la Commission s'était rendue compte que le temps pressait et a lancé un processus visant à identifier un pays hôte des Jeux. Heureusement, la Guinée équatoriale s'est proposée d'organiser ces Jeux.

**À cet effet, les États membres ont été invités à saluer et avaliser la candidature de la Guinée équatoriale pour l'organisation des Jeux africains de 2019, et à lui apporter le soutien nécessaire.**

**De même, il a été demandé aux États membres de bien vouloir approuver la tenue, en 2017, de la réunion du Sous-comité du CTS des ministres du Sport, en Guinée équatoriale, afin de fournir les orientations nécessaires aux préparatifs de ces Jeux.**

Il convient de rappeler que la procédure de candidature à l'organisation de Jeux de 2023 est toujours ouverte.

**Par ailleurs, les États membres ont été invités à manifester leur intérêt pour l'organisation des Jeux africains de 2023.**

#### **23. Signature d'un Protocole d'accord entre la CUA, l'ACNOA, l'AASC :**

Tout en notant la prise de position de l'ACNOA qui est contraire à la décision du Conseil exécutif et l'échec de la signature d'un Protocole d'accord entre la CUA, l'ACNOA et l'AASC, les participants à la réunion ont convenu que la coordination des Jeux de 2019 et des prochains Jeux africains soit confiée au Conseil supérieur du sport en Afrique (CSA) et au Comité d'organisation des Jeux africains (COJA).

#### **24. Paiement des arriérés dus au Conseil suprême du sport en Afrique:**

Le CTS sur la jeunesse, la culture et le sport a demandé à la Commission de bien vouloir encourager les États membres à honorer leurs engagements en ce qui concerne le paiement des arriérés dus au CSA, parce que la participation aux Jeux africains de 2015 est subordonnée au paiement des arriérés par les États membres.

Certains États membres ont payé ces arriérés, tandis que d'autres ne l'ont pas encore fait.

#### **25. Finalisation du Projet de Statuts du Conseil supérieur du sport en Afrique :**

Le CTS sur la justice et les affaires juridiques a approuvé le projet de Statuts du Conseil du Sport de l'UA. De même, la Commission a avalisé ces Statuts et veillé à

leur prise en compte dans les Plans stratégiques révisés de développement du sport dans les régions.

**26. Réorganisation et redynamisation des Régions du Conseil du sport en Afrique :**

Les zones 1, 2, 3, 4 et 5 ont été réorganisées. Toutefois, les responsables des zones 1, 2 et 4 devront être élus ultérieurement.

**27. Contrat de courte durée pour le personnel intérimaire du CSA**

Les contrats ont été signés et transmis au Secrétariat du CSA

**28. Recrutement du personnel permanent pour le Secrétariat du CSA :**

Le processus de recrutement est en cours. Il convient de redynamiser ce processus qui a été interrompu pendant trois ans suite à la dissolution du CSA.

**29. Décision de la réunion des ministres du Comité technique spécialisé sur la jeunesse, la culture et le sport ; de la réunion du Sous-comité des ministres du sport tenue en marge de la 11<sup>ème</sup> édition des Jeux africains de Brazzaville (Congo)**

Les participants ont demandé à la Commission :

- i. d'accélérer la mise en œuvre du Cadre stratégique de l'UA pour le développement durable du sport en Afrique (2008-2018) et la nouvelle architecture du sport en Afrique;
  - À cet effet, une circulaire a été distribuée aux États membres en vue d'évaluer l'état de mise en œuvre. Certains États membres ont répondu à cette circulaire.
- ii. de respecter la décision prise par les structures africaines sur l'appropriation par les États membres des Jeux africains. Par ailleurs, il a été condamné et rejeté, de manière vigoureuse, toute tentative délibérée ou non, par une quelconque organisation, visant à compromettre les gains acquis en ce qui concerne notre renaissance africaine ;
- iii. de renommer le Comité technique chargé des Jeux africains (AGTC) Comité technique d'organisation des Jeux africains (TOGAG), et de lui confier le plein mandat et la responsabilité d'organiser les Jeux africains ;
- iv. d'examiner les instruments régissant l'organisation des Jeux africains, afin que la Convention d'accueil, les critères sur l'organisation, les règles générales et les règlements fondamentaux soient gérés par l'UA par le biais du CSA qui est chargé de l'organisation de ces Jeux ;
  - À cet effet, les membres du Comité technique d'organisation des Jeux africains ont examiné tous les instruments portant sur les Jeux.

- v. d'accepter que le drapeau de la République arabe sahraouie démocratique soit hissé avec ceux des autres États membres de l'Union africaine lors de la cérémonie d'ouverture de la 11<sup>ème</sup> édition des Jeux africains organisés au Congo.
- Le drapeau sahraoui n'a pas été hissé lors de cette cérémonie.

### **30. CONCLUSION**

**Telles sont donc, pour conclure, les activités que les membres Bureau du CTS-JCS1 ont entreprises au cours de leur mandat (de novembre 2014 à juin 2016). Les autres membres du bureau ont été invités à bien vouloir fournir des informations sur les activités supplémentaires qu'ils jugent pertinentes pour ce rapport. Les représentants de la Commission de l'UA fourniront, au cours de la session parallèle, des informations complémentaires sur les activités sectorielles mentionnées dans ce rapport, notamment au cours de leur exposé sur la matrice de mise en œuvre des décisions.**